



**TARN-ET-GARONNE**  
tarnetgaronne.fr

Le Président du conseil départemental  
de Tarn-et-Garonne,

AD. n° 2023-1398

EANM FDV pôle Pousiniès Bordeneuve à SAINT ETIENNE DE TULMONT  
Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)

**TARIFICATION DE L'EXERCICE 2023**

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice, de EANM FDV pôle Pousiniès Bordeneuve ;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 20 juin 2023 ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le prix de journée applicable à EANM FDV pôle Pousiniès Bordeneuve à SAINT ETIENNE DE TULMONT est fixé comme suit :

| Type de prestation | Montant du Prix de journée<br>en € à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2023 |
|--------------------|--|
| Internat           | 204,61 €   |
| Accueil de jour    | 130,47 €   |

**ARTICLE 2 :**

Dans l'hypothèse où le nouveau tarif n'a pas été fixé au 1er janvier de l'exercice 2024, le prix de journée versé à compter du 1er janvier 2024 sera égal au prix de journée de l'année 2023.

**ARTICLE 3 :**

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

**ARTICLE 4 :**

Le directeur général des services du Département, la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines et la directrice de EANM FDV pôle Pousiniès Bordeneuve sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet et inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le **01 AOUT 2023**

**Le Président,**



**Michel WEILL**

Article L.3131-1 du CGCT :

Publié le ...**01 AOUT 2023**.....